

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 16 JUIN 2023**

Le seize juin deux mille vingt-trois

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle, NEBOUT Franck, MEIGNEIN Christine et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : BEULZ Loïc à BOULLAULT Angèle, CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric.

Excusée : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

Secrétaire de séance : Franck NEBOUT

N° 2023-04-02

RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
21/03/2023	Acceptation devis copieur/imprimante mairie 3 720 € TTC
29/03/2023	Signature contrat de maintenance copieur avec BSI
30/03/2023	Signature convention AXA assurance complémentaire
30/03/2023	Acceptation devis plantations 1 848.00 € TTC
13/04/2023	Acceptation devis pancarte aire de camping-cars 654,49 € TTC
17/04/2023	Acceptation devis panneaux poubelles aire de camping-cars 151,44 € TTC
17/04/2023	Acceptation devis entretien des cimetières 9 934,78 € TTC
18/04/2023	Acceptation devis tx menuiserie et isolation logement Aubeville 8 501.57 € TTC
19/04/2022	Signature convention mise à disposition provisoire local NR Paysages 16. Euro symbolique.
26/04/2023	Acceptation devis plomberie logement Aubeville 4 957,76 €
26/04/2023	Acceptation devis achat lève-palette 1 536 € TTC
28/04/2023	Acceptation devis peinture/placo/carrelage/faience logement Aubeville 14 755,36 €
01/05/2023	Signature convention mise à disposition de local à RAFIN Mélanie 350€/mois

10/05/2023	Acceptation devis entretien lotissements 1 passage 2 520.00 € TTC
10/05/2023	Acceptation devis électricité logement Aubeville à 6 900 € TTC
11/05/2023	Acceptation devis bornage terrains près du cimetière 1 458.00 € TTC
15/05/2023	Acceptation devis avis d'obsèques presse 206,40 €
16/05/2023	Acceptation devis tx isolation salle associations Mainfonds 4 864,92 € TTC
16/05/2023	Acceptation devis mur derrière église Mainfonds 11 934,24 €
16/05/2023	Acceptation devis vernissage parvis mairie 12 348 € TTC
25/05/2023	Acceptation devis portique parking 1 134,26 € TTC
26/05/2023	Acceptation devis désherbage et débroussaillage massifs 1 848 € TTC
31/05/2023	Acceptation devis réparation climatisation multiservice 470 € TTC
05/06/2023	Acceptation devis raccordement électrique viabilisation terrain ainsi stade 1 107.36 € TTC
06/06/2023	Acceptation devis isolation local Aubeville 2 633.57 € TTC
09/06/2023	Acceptation modification contrat villassur montant annuel 12 023.45 € TTC
09/06/2023	Acceptation devis pour monument aux morts de Mainfonds 3420 € TTC
09/06/2023	Acceptation devis levé topographique nouveau lotissement 1 248 € TTC
09/06/2023	Acceptation devis bornage périphérique nouveau lotissement 1 140 € TTC
13/06/2023	Acceptation devis détache 3 lots DP pour 3 lots à bâtir 2 352,00 € ttc
14/06/2023	Modification contrat assurance. Ajout aire de camping-car et maisons Rue du 19 mars 1962
15/06/2023	Signature convention CALITOM gestion des déchets pour MPP

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 27 juin 2023,

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du 27. JUIN. 2023 ...

et transmission en Préfecture du 27. JUIN. 2023...

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déferé auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déferé a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.